

Lettre de la DACS

- Professions du droit et de la justice -

Novembre - décembre 2025 - N°38

Sommaire



Consultation publique sur la réforme du droit de l'arbitrage

Le ministère de la Justice lance une consultation ouverte aux acteurs et utilisateurs de l'arbitrage jusqu'au 20 janvier 2026 inclus. [Lire la suite](#)



Séminaire sur le 28^e régime d'entreprise européenne à Bruxelles

La DACS a participé à un séminaire de haut niveau sur le 28^e régime d'entreprise organisé par la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne. [Lire la suite](#)



Intervention au congrès national des juges consulaires de France

La directrice des affaires civiles et du sceau a représenté le garde des Sceaux lors de la séance solennelle du 126^e congrès des juges consulaires de France à Strasbourg. [Lire la suite](#)



Rencontres de la justice des mineurs

La DACS a participé aux Rencontres annuelles de la justice des mineurs. L'occasion d'évoquer les travaux en cours sur le projet de loi sur la protection de l'enfance. [Lire la suite](#)



Participation aux 36^e Assises de la CNCC

L'adjointe à la directrice est intervenue aux Assises nationales organisées par la Compagnie nationale des commissaires aux comptes (CNCC). Devant 1300 congressistes, elle a réaffirmé le rôle essentiel des commissaires aux comptes auprès des entreprises et souligné plusieurs points clés de la feuille de route du ministère de la Justice. [Lire la suite](#)



8^e journée d'échanges dans une cour d'appel

Valérie Delnaud, DACS, a effectué sa 8^e journée d'échanges en juridiction. La série de rencontres avec les civilistes des cours d'appel reprendra dès janvier 2026. [Lire la suite](#)

International : Première semaine du droit et de la justice franco-vietnamienne/ Visite de la DACS sénégalaise/ Réunion annuelle du RJECC les 22 et 23 janvier 2026. [Lire les articles](#)

Consultation publique

Consultation sur la réforme du droit de l'arbitrage

Le ministère de la Justice lance une consultation publique sur la réforme du droit de l'arbitrage. Les acteurs et utilisateurs de l'arbitrage ont jusqu'au 20 janvier 2026 inclus pour apporter leur contribution.

Paris constitue l'une des premières places internationales de l'arbitrage. Elle accueille ainsi le siège de la Cour internationale d'arbitrage de la chambre de commerce internationale (ICC). La chambre commerciale internationale de la cour d'appel de Paris, après avoir été instituée par voie de protocoles de procédure en 2018, a vu son existence et sa compétence, pour connaître des recours en matière d'arbitrage, consacrées par la loi du 13 juin 2024. De l'avis de l'ensemble des professionnels du droit, notre législation en matière d'arbitrage est un vecteur essentiel du rayonnement et de l'attractivité de la France en ce domaine.

À l'automne 2024, 13 ans après la dernière réforme de l'arbitrage, le garde des Sceaux a souhaité qu'un groupe de travail soit constitué pour évaluer les besoins d'évolutions et les modalités de révision envisageables pour garantir, par sa constante adaptation et sa modernisation, l'efficacité du droit français de l'arbitrage. La mission confiée à ce groupe de travail présidé par Thomas Clay et François Ancel visait à :

- évaluer l'efficacité des dispositions existantes dans le domaine de l'arbitrage interne et international et faire état des difficultés ou insuffisances actuelles ;
- émettre des recommandations et propositions rédactionnelles visant à y remédier ou à améliorer le dispositif existant ;

- rédiger un rapport synthétisant les constats, réflexions et propositions du groupe.

Lors de l'édition de la Paris arbitration week, en avril 2025, s'appuyant sur les réflexions engagées par [le rapport du groupe de travail](#), le garde des Sceaux, ministre de la Justice, a annoncé une réforme de l'arbitrage en trois temps, dont une première phase comportant des propositions de niveau réglementaire, visant à introduire des ajustements ponctuels au droit de l'arbitrage, dans la perspective de renforcer l'attractivité de la place d'arbitrage de Paris.

Le projet de décret constitue cet acte Ier de la réforme. Il modifie certaines dispositions du code de procédure civile, dans le but de clarifier et d'améliorer l'efficacité du droit français de l'arbitrage, en le modernisant. Ce projet, en partie inspiré des conclusions du groupe de travail, mais également nourri des différentes contributions spontanées transmises à la direction des affaires civiles et du sceau, est resserré autour de propositions largement consensuelles. Il tient compte des réactions des acteurs de l'arbitrage qui ont été adressées au ministère de la Justice depuis les annonces du printemps 2025.

Le ministère de la Justice souhaite désormais soumettre à une consultation publique ce projet de réforme, dans l'objectif que tous les acteurs et utilisateurs de l'arbitrage puissent contribuer à une réflexion collective et constructive.

Comment participer à la consultation ?

Nous vous invitons à envoyer vos contributions à consultation-arbitrage.dacs@justice.gouv.fr en utilisant le document Word. Les commentaires qui

ne respecteraient pas ce format ne seront pas pris en compte. [Accéder aux documents à télécharger](#)

Cette consultation est ouverte jusqu'au 20 janvier 2026 inclus.

Droit économique

Séminaire sur le 28^e régime d'entreprise européenne à Bruxelles

Le 2 décembre, Martin Guesdon, chargé des fonctions de sous-directeur du droit économique, a participé à un séminaire de haut niveau sur le 28^e régime d'entreprise organisé par la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne. Il a rappelé que la DACS est pleinement engagée dans la construction d'un cadre européen moderne, lisible et attractif pour les entreprises européennes.



Au cœur des orientations politiques 2024-2029 de la Commission européenne, la création d'un nouveau statut juridique à l'échelle de l'Union européenne doit aider à renforcer la compétitivité des entreprises. Ce projet doit permettre aux entreprises de bénéficier d'un ensemble de règles simplifiées et harmonisées. Cette évolution fera l'objet d'une proposition législative au 1^{er} trimestre 2026.

La Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne (RPUE) a souhaité réunir les différents acteurs : autorités publiques, représentants du secteur privé et praticiens du droit des affaires, afin de croiser leurs regards et leurs analyses sur la construction de ce régime au bénéfice des entreprises et de

l'économie européenne. Le séminaire du 2 décembre a été ouvert par Emmanuel Massé, chef du service économique à la RPUE. Claire Cheremetinski, directrice générale adjointe du Trésor, et Ana Gallego, directrice générale de la DG JUST, ont partagé leurs réflexions sur ce 28e régime. Les témoignages d'investisseurs et de représentants de start-ups et les deux tables-rondes animées par la RPUE et la DACS ont permis d'alimenter les réflexions sur :

- Les réels besoins des entreprises pour lever les barrières administratives, améliorer leur financement et faciliter leur gouvernance
- Les moyens de répondre à ces besoins pour faire de ce 28e régime un outil

efficace au service du développement des start-ups et entreprises en croissance (scale-ups) en Europe.

La DACS a présenté trois formes sociales (SAS / GmbH / FlexCo) sources d'inspiration pour la création d'une nouvelle forme d'entreprise européenne.

Intervention au congrès national des juges consulaires de France

Le 14 novembre, la directrice des affaires civiles et du sceau a représenté le garde des Sceaux lors de la séance solennelle du 126e congrès des juges consulaires de France qui s'est tenu dans l'enceinte du Parlement européen à Strasbourg. Valérie Delnaud a salué l'engagement des juges consulaires dont la longue histoire témoigne de leur adaptation aux évolutions de la justice commerciale.



Le congrès des juges consulaires de France des 13 et 14 novembre 2025 avait pour thème « La justice commerciale dans l'espace européen ». De g. à d. : Valérie Delnaud, directrice des affaires civiles et du sceau, Michel Peslier, président de la Conférence générale des juges consulaires de France, Tony Fasciglione, président de la Compagnie des juges consulaires de Strasbourg, et Patrick Hetzel, député de la 7^e circonscription du Bas-Rhin, ancien ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

L'expérimentation du tribunal des activités économiques, les défis de l'intelligence artificielle, la justice commerciale transfrontière ou encore la réforme du livre VI du code de commerce sont autant de sujets d'actualité évoqués lors de ce congrès.

Michel Peslier, président de la Conférence générale des juges consulaires de France, a remis à la DACS un rapport proposant une réforme du livre VI du code de commerce. Ces travaux rejoignent la réflexion du groupe de travail, installé le 27

mai dernier par le garde des Sceaux. Le groupe d'experts est chargé de proposer d'ici fin 2026 des mesures concrètes pour refondre et simplifier le droit des entreprises en difficulté. Les propositions de réforme de la Conférence contribueront utilement aux réflexions et aux larges consultations du groupe de travail.

Valérie Delnaud a rappelé l'objectif de cette réforme du livre VI qui vise à simplifier les parcours judiciaires, notamment des entrepreneurs individuels ou des dirigeants de très petites entreprises, à travers la

simplification des procédures amiables et collectives, la refonte du régime des sanctions, la création d'un régime allégé pour les petites entreprises et les entrepreneurs individuels et la refonte des dispositions communes du livre VI.

Cette réforme accompagnera aussi la forte dynamique européenne en matière de droit des entreprises en difficulté, alors que la nouvelle directive « Insolvency III » qui devrait aboutir en début d'année 2026 invitera les États membres à une nouvelle harmonisation de leurs régimes d'insolvabilité.

Enfin, la DACS a rappelé le rôle du Réseau judiciaire européen en matière civile et

commerciale (RJECC) dans les dossiers transfrontières. Il permet au juge consulaire de saisir un référent magistrat désigné au sein d'une cour d'appel pour résoudre des difficultés liées à l'identification de l'instrument applicable, l'interprétation d'une disposition ou encore l'absence de retour des autorités étrangères.

« Le juge consulaire incarne cette rencontre féconde entre l'expérience des affaires et l'exigence de justice. Il connaît la réalité du commerce, ses équilibres, ses usages et ses besoins. Cela lui permet de rendre une justice pragmatique et réactive » a souligné la DACS.

Droit des mineurs

Rencontres de la justice des mineurs

Le 26 novembre, l'adjointe à la directrice des affaires civiles et du sceau a participé aux Rencontres annuelles de la justice des mineurs organisées par la direction de la protection judiciaire de la jeunesse. L'occasion pour Emmanuelle Masson d'évoquer les travaux en cours sur le projet de loi sur la protection de l'enfance.



L'adjointe à la DACS est intervenue lors de la table ronde introductory des directions d'administration centrale à laquelle ont pris part le directeur de la DPJJ, l'adjointe à la directrice des affaires criminelles et des grâces, le directeur des services judiciaires,

Gérald Darmanin, garde des Sceaux, ministre de la Justice, a ouvert les Rencontres de la justice des mineurs qui se sont tenues à la Cité internationale universitaire à Paris. Le ministre de la Justice a notamment annoncé la transformation des centres éducatifs fermés (CEF) du secteur public en unités judiciaires à priorité éducative (UJPE). [Voir la vidéo](#). Crédit image : François Daburon/ ministère de la Justice

et la cheffe du service des métiers de la direction de l'administration pénitentiaire.

Emmanuelle Masson a détaillé les trois propositions de réforme sur lesquelles travaille la DACS dans le cadre du projet de loi porté conjointement par le ministère de la Justice et le ministère de la santé et des

familles. Les mesures envisagées visent à stabiliser le parcours de l'enfant confié à l'aide sociale à l'enfance (ASE) et à sécuriser son statut lorsque son retour dans sa famille n'apparaît pas envisageable.

- La réforme de la procédure de délaissé parental (article 381-1 code civil). Afin de mieux prendre en compte les spécificités des besoins d'attachement et de stabilité chez les très jeunes enfants, le délai de délaissé pourrait être abaissé à six mois, contre un an actuellement, pour les enfants de moins de trois ans, sauf causes d'empêchement.
- Le recours à l'adoption simple pourrait être facilité, sous certaines conditions, pour les enfants confiés à l'ASE depuis plus d'un an. L'objectif est d'éviter le maintien de l'enfant dans une mesure de placement lorsqu'un retour au

domicile des parents n'est pas possible. L'adoption simple n'entraîne pas de rupture du lien de filiation d'origine et préserve la possibilité pour les parents et grands-parents d'origine de bénéficier d'un droit de visite sous réserve de l'intérêt de l'enfant.

- L'inscription de la définition jurisprudentielle de l'acte usuel de l'autorité parentale dans le code civil. L'objectif est de permettre au service en charge du mineur placé d'identifier facilement et rapidement les actes qu'il peut accomplir sans l'autorisation des parents et préserver ainsi au mieux l'intérêt supérieur de l'enfant, tout en prévenant les conflits avec les parents.

En lien avec la DPJJ, la DACS, a activement participé à l'actualisation du guide des actes relevant de l'autorité parentale pour les enfants confiés à l'ASE, qui sera publié prochainement.

Professions réglementées

Participation aux 36^e Assises de la CNCC

Le 4 décembre, Emmanuelle Masson, adjointe à la directrice, a représenté le garde des Sceaux aux Assises nationales organisées par la Compagnie nationale des commissaires aux comptes (CNCC). Devant 1300 congressistes réunis à Bordeaux, elle a réaffirmé le rôle essentiel des commissaires aux comptes auprès des entreprises et souligné plusieurs points clés de la feuille de route du ministère de la Justice.

Après avoir remercié Philippe Vincent, président de la CNCC, pour la qualité du dialogue continu avec la Chancellerie, l'adjointe à la DACS a rappelé les défis actuels :

- **Accompagner la transition durable (CSRD) avec pragmatisme** : Le jugement professionnel de l'auditeur reste irremplaçable, même face à l'IA, pour répondre à l'objectif de favoriser une écologie incitative par la transparence.

- **Valoriser le modèle français en Europe** : Si l'alignement sur les standards internationaux est nécessaire, le système français de l'audit doit conserver ses spécificités.
- **Servir la compétitivité** : La boussole de la Chancellerie demeure l'efficacité de notre système économique et la compétitivité de nos entreprises. La Chancellerie conservera son rôle de vigie et de partenaire exigeant pour accompagner la profession dans ses transformations.



« Dans un monde où les flux financiers se complexifient, où la criminalité financière se digitalise, votre rôle dans la prévention des diverses formes de fraude et la détection des irrégularités constitue un atout et une force. » a insisté Emmanuelle Masson. Crédit image : CNCC

Sur le terrain

8^e journée d'échanges dans une cour d'appel

La directrice des affaires civiles et du sceau a effectué sa 8^e journée d'échanges en juridiction, le 10 décembre, à la cour d'appel de Toulouse. Valérie Delnaud reprendra la série de rencontres avec les civilistes des cours d'appel dès janvier 2026.

La dernière rencontre de l'année 2025 à la cour d'appel de Toulouse s'est déroulée en trois temps forts. Accueillie par Chantal Ferreira, première présidente, et Nicolas Jacquet, procureur général, la directrice, accompagnée de Flavie Le Tallec, sous-directrice du droit civil, a tout d'abord eu un temps d'échange privilégié avec les bâtonniers des tribunaux du ressort de la cour d'appel de Toulouse. Un déjeuner de travail a ensuite réuni les chefs de cour et le coordonnateur des chambres civiles, puis les magistrats et personnels de greffe du ressort de la cour d'appel se sont

retrouvés pour une présentation de l'actualité normative portée la direction des affaires civiles et du sceau qui a permis de nombreux échanges.

Avant son départ, Valérie Delnaud a tenu un point presse dans lequel elle est revenue sur le projet de décret visant à réguler les instances en voie d'appel pour en garantir l'effectivité (dit décret RIVAGE), pour lequel une phase de concertation est actuellement en cours.

La DACS se déplacera à la cour d'appel de Bordeaux le 22 janvier 2026.



Rencontre avec les bâtonniers de Toulouse, Castres, Montalban et Albi, puis échanges sur l'actualité normative avec les magistrats et personnels de greffe de la cour d'appel de Toulouse. *Crédit images : CA de Toulouse.*

International

Première semaine du droit et de la justice franco-vietnamienne

La directrice des affaires civiles et du sceau s'est rendue au Vietnam pour la première semaine du droit et de la justice franco-vietnamienne. A cette occasion, un programme de coopération juridique 2026-2027 a été signé entre les deux ministères de la Justice, et plusieurs événements sur le thème de l'innovation ont été coordonnés par l'ambassade de France.

Accompagnée d'une délégation composée de représentants du Conseil national des barreaux, de la Chambre nationale des commissaires de justice, du Conseil supérieur du notariat et de la Fondation du droit continental, Valérie Delnaud, DACS, s'est d'abord entretenue avec Nguyen Hai Ninh, ministre de la Justice de la

République socialiste du Vietnam, sur les priorités juridiques partagées par les deux pays. La directrice a ensuite rencontré les acteurs juridiques locaux.

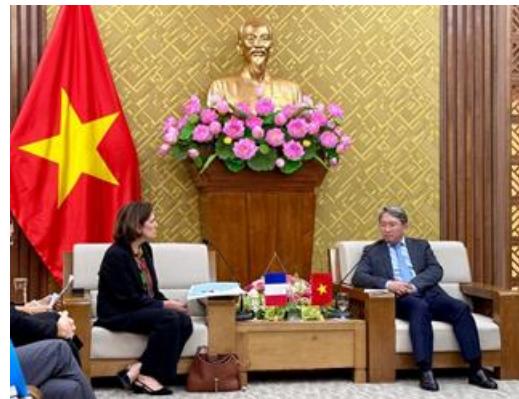
Ce déplacement a permis de valoriser les atouts du droit continental.



Au programme de ce déplacement :

- Signature du programme de coopération juridique biennal 2026-2027 avec Nguyen Thanh Tinh, vice-ministre de la Justice.
- Entretien avec Nguyen Hai Ninh, ministre de la Justice de la République socialiste du Vietnam.

- Entretien sur l'entraide civile internationale avec le département du droit international du ministère de la Justice, en présence Caroline Charpentier, magistrate de liaison régionale pour l'Asie du Sud-Est.
- Colloque « Le droit et l'innovation » avec la faculté de droit de l'Université nationale du Vietnam et l'Université de droit de Huê. Rencontre avec les juristes francophones de Hanoï.



Visite de la DACS sénégalaise

Le 15 décembre, la directrice des affaires civiles et du sceau a reçu son homologue de la République du Sénegal, Marie-Odile Thiakane, accompagnée d'une délégation. Cette visite de trois jours, financée par l'Agence française de développement, avait pour objectif de découvrir l'organisation de la DACS française et d'échanger sur les thématiques prioritaires pour les deux États.



De g. à d. : Moussa Wane, directeur adjoint des affaires civiles et du sceau, Amadou Tidiane Sy, coordonnateur du projet JUCICOM de l'AFD, Marie-Odile Thiakane, DACS du ministère de la justice sénégalais, Valérie Delnaud, DACS, Marième Samba, greffière, Emmanuelle Masson, adjointe à la directrice, Pierre Giraud, magistrat de liaison pour l'Afrique de l'Ouest. Crédit image : Joachim Bertrand/ministère de la Justice

Dans le prolongement d'une bilatérale organisée en 2024 entre les directrices des affaires civiles et du sceau de France et du Sénégal, la DACS sénégalaise a souhaité effectuer une visite d'étude afin de découvrir l'organisation de la DACS française et d'échanger sur les réformes récentes en matière civile.

Cette longue visite a permis à différents services de la DACS de se présenter à la délégation et d'aborder les thématiques de la nationalité, l'état-civil, les professions réglementées et la lutte contre le blanchiment, les coopérations judiciaires familiale et civile, l'attractivité économique ou encore le traitement légitique à la DACS.

RJECC

La réunion annuelle du Réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale (RJECC) se tiendra les 22 et 23 janvier 2026 dans les locaux du Conseil supérieur du notariat à Paris.



Tous les praticiens du droit sont invités à la session plénière du jeudi 22 janvier. La journée du vendredi 23 janvier est réservée aux référents RJECC. [Voir le programme.](#)

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 12 janvier 2026 : [Inscrivez-vous ici](#)

[Retour au sommaire](#)

Publication : Direction des affaires civiles et du sceau

Pour s'inscrire à cette lettre :
lettre.dacs@justice.gouv.fr

**Suivez-nous
sur les réseaux sociaux :**

